

**REPUBLIQUE FRANCAISE**DEPARTEMENT  
DE LA DROME**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la commune d'ALEX**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	20

Date de la convocation  
23 juin 2020Date d'affichage  
13 juillet 2020

RESULTAT DU VOTE		
Pour	Contre	Abstention
20	0	0

**Séance du 28 septembre 2020**

Le lundi 28 septembre 2020 à 20h00, le Conseil municipal de la commune d'Alex, s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Gérard CROZIER, Maire.

Etaient présents : Gérard CROZIER, Jean-Michel CHAGNON, Jocelyne CASTON, Denis CORNILLON, Christel DUBOIS, Rodrigue ROUBY, Sylvie VACHON, Louis QUAIRE, Eric WAGON, François DE SAINT VICTOR, Bernard VINCENT, Sylvie JONDON\*, Pascale REYNAUD, Virginie PUGLIESE, Lionel ROUQUET, Fanny MOREL, Line NAUD, Emilie BESSON, Sulian RENAUD\*, Josette FRECHET, Laurent AUBRET, Semya WATBLED AJMI

Etaient excusé(e)s : Margaux HELQUE

Etaient absents : /

Secrétaire de séance : Louis QUAIRE

\* n'ont pas pris part à la délibération

**PERSONNEL COMMUNAL****Convention de mise à disposition à titre gratuit d'un agent communal au Centre de Loisirs Sans Hébergement « Les P'tits Loups »**

Le Maire rappelle que depuis la rentrée 2015, la Commune met à disposition du Centre de Loisirs « les P'tits Loups », un agent communal, pour renforcer les effectifs encadrants et tenir compte notamment des prescriptions émises par la médecine professionnelle liées à la santé de l'agent communal.

Il rappelle que pour ne pas mettre en difficulté financière le CLSH, à qui la Commune demandait de rembourser le coût de cette mise à disposition selon la convention signée, la mise à disposition a été réduite à 3,5/35<sup>ème</sup> (au lieu de 14,5/35<sup>ème</sup>) à partir de la rentrée 2018 et consentie à titre gratuit.

Le Maire propose de reconduire pour cette année encore et aux mêmes conditions, la mise à disposition partielle de l'agent communal Mme PEMEANT.

Le Conseil municipal, après exposé du Maire,

AUTORISE le Maire à renouveler la convention avec le CLSH « Les P'tits Loups » pour la mise à disposition partielle et à titre gratuit, de Mme Nathalie PEMEANT, sur la base d'un horaire hebdomadaire annualisé égal à 3,5/35<sup>ème</sup>, pour l'année scolaire 2020-2021.

CHARGE le Maire de prendre l'arrêté subséquent.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Le Maire d'Alex,  
Gérard CROZIER

